COMMUNE D'ACHERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc

HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la

YVELINES

N°25

Objet:

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Rapporteur:

Mme Annie DEBRAY-GYRARD

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation:

3 AVRIL 2024

<u>Date d'affichage de la convocation</u>:

3 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:

35

Membres présents :

30

Membres représentés :

03

Membres absents:

02

Etaient présents :

Mairie.

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI

pouvoir à

Katell LANDIER

Gharib NAJI.

pouvoir à

François DAZELLE

Grégory SANCHEZ

pouvoir à

Jessica DORLENCOURT

Etaient absents:

Salim LESAGE Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

VOTE:

UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20240409-025DEL24_CCAS-DE Date de réception préfecture : 12/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024

N° 25

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Rapporteur: Mme Annie DEBRAY-GYRARD

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4, **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles.

VU la délibération n°84 du conseil municipal du 19 décembre 2023 octroyant un acompte d'un montant de 300.000 € de la subvention 2024 au CCAS.

VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

CONSIDÉRANT que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap,

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 1.269.714,00 €, au titre de l'exercice 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 1.269.714,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2024.
- ARTICLE 2 : PRECISE qu'un acompte de 300.000 euros ayant déjà été versé.
- ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024

Pour extrait conforme,

ORE

Délibération publiée le

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20240409-025DEL24_CCAS-DE Date de réception préfecture : 12/04/2024